

6 Société et Culture

Ici et ailleurs

• Transport multimodal

Un séminaire du 21 au 23 juin



Photo : A.J.T

Le séminaire de renforcement des capacités des membres de l'Union des syndicats et des travailleurs du secteur transport multimodal du Gabon (Usystzpoz) se déroule du 21 au 23 juin 2018 au siège de la Cosyga. Pour s'assurer que rien ne sera laissé au hasard, une dernière réunion de mise au point s'est tenue le 14 juin dernier. Au menu dudit séminaire, l'installation du comité des femmes de l'ITF du Gabon par Joëlle Mputu, vice-présidente, coordinatrice sous-régionale de la Fédération internationale des ouvriers du transport de l'Afrique centrale; des conférences-débats sur la syndicalisation et le leadership féminin intégrant l'approche genre. Principal conférencier : Joseph Toe, représentant de la CSI-Afrique. Les travailleurs du secteur sont donc conviés à participer nombreux à la Cosyga à cette rencontre.

• Santé

L'addiction aux jeux vidéo, une maladie

L'addiction aux jeux vidéo vient d'être formellement reconnue comme maladie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce, au même titre que celle liée à la cocaïne ou aux jeux d'argent, a-t-on appris auprès de l'institution internationale. Le "trouble du jeu vidéo" a intégré la 11e version de la Classification internationale des maladies (CIM, en anglais ICD), première mise à jour globale de cette nomenclature depuis le début des années 1990. L'OMS avait publié, dès janvier, une définition de ce trouble, en annonçant cette reconnaissance comme maladie. Son diagnostic : "Un comportement lié à la pratique des jeux vidéo ou des jeux numériques, qui se caractérise par une perte de contrôle sur le jeu, une priorité accrue accordée au jeu, au point que celui-ci prenne le pas sur d'autres centres d'intérêt et activités quotidiennes, et par la poursuite ou la pratique croissante du jeu en dépit de répercussions dommageables".

Rassemblés par AJT

Journée mondiale de lutte contre la drépanocytose, hier " C'est possible d'avoir une vie normale "

R.H.A

Libreville/Gabon

LA drépanocytose affecte et endeuille des familles. Être atteint de cette pathologie ou avoir un proche qui en souffre est objet de détresse. La vivre seul est un danger et peut avoir des effets dévastateurs. D'où la sortie de l'association Drecy hier matin, au complexe Ballon d'or, dans la commune d'Akanda. C'était à l'occasion de la journée internationale de lutte contre cette maladie.

La responsable de la structure, Rane Banave, était accompagnée des parents de malades, dont Stéphane Bounguendza, ancien coach de l'équipe nationale, victime de cette maladie. Qu'est-ce que la drépanocytose ? En clair, c'est une anomalie des globules rouges. Elle est caractérisée par des anémies et, surtout, des crises de douleurs, ou même une hypersensibilité aux infections. Il faut donc rappeler aux parents et même aux malades que cette maladie est certes "invalidante mais n'est pas une fatalité". C'était tout le sens de cette rencontre. Partage, conseils et détente, le tout agrémenté par un mini tournoi de football. « À travers cette sensibilisation, nous voulons faire connaître la maladie. Il faut apprendre aux gens à vivre avec cette maladie. Elle est certes difficile, mais c'est possible d'avoir une vie normale. Pour cela, il faut avoir une bonne hygiène de vie », a conseillé la responsable de Drecy.

Cette sortie était aussi l'occasion pour ces malades de tirer la sonnette d'alarme quant à la prise en charge, jugée trop restrictive. « Cette maladie est spécifique. Il faut donc une prise en charge particulière. On a certes la Cnamgs (Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale, ndlr), mais elle ne prend pas à 100% les soins du drépanocyttaire. Tous les malades ne sont pas assurés alors qu'ils devraient l'être. Le fait d'avoir cette maladie devrait nous donner la possibilité d'être assurés », a déploré Rane Banave.

La drépanocytose étant une maladie à longue durée, il faudrait, selon elle, que « les personnes atteintes soient assurées dès la naissance ».

Parmi les parents ayant fait le déplacement, il y avait Stéphane Bounguendza, qui dit en avoir



Photo : R.H.A

Les membres de l'Ong Drecy entendent apporter leur soutien aux personnes atteintes de drépanocytose.

souffrir à travers sa progéniture. Il dit avoir perdu un fils à l'âge de 13 ans, après avoir partagé ses douleurs avec lui. « C'est pénible, atroce, de voir son enfant souffrir, pleurer, se tordre de douleur. Cette douleur pour le parent est indescriptible », a-t-il témoigné.

Il invite donc les parents à « ne pas se murer dans leurs chagrins. Il faut se rapprocher des associations, échanger et vivre la maladie avec les autres », conclut-il.

La connaissance de son statut et, plus généralement, de la maladie, est la meilleure façon de combattre la drépanocytose.

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA JEUNESSE, CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS) POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'ELABORATION D'UN PLAN STRATEGIQUE DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

No de Prêt : 8582 GA

No de référence : AMI/CS/08-2018/UCP-PRODECE du 20/06/2018

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite des candidatures pour « le recrutement d'un consultant international pour l'élaboration d'un plan stratégique de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation », dont les responsabilités et le profil sont définis dans les termes de référence.

3. Le plan stratégique sera établi sur la base d'une analyse de l'état des lieux en matière de données sur l'emploi et les qualifications, des besoins identifiés et dispositifs similaires existants dans les pays du même niveau de développement que le Gabon.

4. Le consultant aura pour mission de définir les objectifs de l'ONEF ainsi que les résultats attendus en matière de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de l'information contribuant au suivi des indicateurs du marché du travail et des qualifications.

De façon spécifique, les services du Consultant international devront consister à :

- définir la vision, et les missions de l'ONEF;
- identifier les enjeux ;
- définir les orientations stratégiques et les axes d'interventions ;
- définir un cadre organisationnel ;
- proposer un plan d'action triennal ;
- estimer le coût de la mise en œuvre du plan stratégique ;
- définir les stratégies de mobilisation des ressources pour financer le plan ;
- définir les besoins en ressources humaines et les profils nécessaires ;
- définir les besoins matériels de l'ONEF durant la période couverte par le plan stratégique ;
- définir les stratégies de suivi-évaluation du plan stratégique ;
- asseoir une compréhension commune sur les travaux inscrits dans le plan d'action, mise en place de dispositifs de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information, conduite d'enquêtes spécifiques, de production de rapports analytiques sur l'emploi et les qualifications ;
- définir les besoins en appui technique.

5. Le PRODECE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir le service décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services. Ces

informations doivent être fournies au moyen d'un dossier comprenant :

- une lettre de candidature adressée au Coordinateur de l'UCP-PRODECE ;
- les copies certifiées conformes des diplômes ;
- un Curriculum vitae
- les attestations de service fait.

6. Les critères de sélection sont :

- être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 au minimum en Statistique, Economie, Démographie, Sociologie et justifier de trois (3) missions similaires ;
- avoir au moins 10 ans d'expérience sur les questions du Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) et des Observatoires de l'emploi et de la formation et justifier de deux (2) missions similaires ;
- avoir au moins 5 ans d'expérience dans la réalisation d'étude, de conception, ou d'évaluation, dans le domaine des statistiques du travail et de la formation professionnelle et justifier de deux (2) missions similaires.

7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).

8. Le Consultant international pourra s'adjoindre les services d'un consultant local disposant d'une parfaite maîtrise du contexte local.

9. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

10. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-dessous : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville - Gabon ; ou par téléphone au n° + 241/04 49 62 94/01 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : ucp.prodecegabon@gmail.com.

11. Les plis porteront la mention suivante « MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'ELABORATION D'UN PLAN STRATEGIQUE DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION ».

12. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessus en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le 05 juillet 2018 à 13 heures 00 (heure locale).

13. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

l'Unité de Coordination (UCP) du PRODECE

B.P. : 1269 Libreville - Gabon

quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur)

Tél. n° 241/04 49 62 94/01 44 28 78

email : ucp.prodecegabon@gmail.com